

dre nos traitements et indemnités à ceux d'une catégorie quelconque de fonctionnaires. L'autre serait qu'un organisme indépendant et ne relevant pas du Parlement revoie périodiquement les rémunérations parlementaires.

Je sais que, dans une province, on a créé un comité présidé par le juge en chef de la province, comité dont les recommandations ont toujours été acceptées sans discussion non seulement par les députés de l'Assemblée législative mais par le public. Ce comité pourrait être sous la direction du président de la Cour de l'Échiquier ou du juge en chef du Canada. Il faut nous appliquer à décharger la Chambre des communes de cette responsabilité que nous trouvons tous particulièrement détestable.

Je m'oppose à cette mesure législative principalement pour deux raisons. Tout d'abord, la majoration proposée est inopportune, alors que le gouvernement demande aux Canadiens de se serrer la ceinture. Pendant trois ans, le gouvernement a suivi une politique d'austérité. Il a bloqué à \$80 la pension de la sécurité de la vieillesse. On nous dit parfois, d'un ton méprisant, que nous avons augmenté la pension de vieillesse de 42c. Nous avons fait pire que cela, monsieur l'Orateur. De fait, nous l'avons réduite de \$1.17, car si nous n'avions pas modifié la loi, les pensionnés auraient reçu cette somme supplémentaire au 1^{er} janvier 1971. Nous avons fait pire encore. Nous avons supprimé le boni de vie chère de 2 p. 100 que recevaient les pensionnés de la vieillesse. Ils deviennent le seul groupe de pensionnés privés de cette indexation.

Même si le premier ministre (M. Trudeau) a prétendu en décembre dernier que l'inflation avait disparu au Canada, hélas, elle existe encore. L'augmentation du coût de la vie pour le premier trimestre de cette année est la plus élevée de la dernière décennie, et si la hausse se maintient, la pension de \$80 par mois pour la sécurité de la vieillesse perdra constamment de sa valeur concrète. Le gouvernement et beaucoup de ses hauts fonctionnaires engagent les salariés à pratiquer la modération. M. John Young, président de la Commission des prix et des revenus, leur demande de se contenter cette année d'une hausse de 4 ou 5 p. 100. M. Louis Rasminsky, gouverneur de la Banque du Canada, fait encore mieux. Il a laissé entendre que, dans la guerre contre l'inflation, il conviendrait de réduire les salaires. J'en prends les députés à témoin: quelle impression créera le Parlement s'il demande aux salariés de restreindre leurs exigences, tandis que, de leur côté, les députés majorent leur indemnité d'environ 44 p. 100?

Quelle crédibilité obtiendra le gouvernement lorsque, dans quelques mois, sans aucun doute, il exhortera les syndicats à être plus modérés dans leurs demandes? Et que dire des travailleurs non syndiqués? Les deux tiers des travailleurs canadiens ne sont pas syndiqués et ne disposent d'aucun levier économique pour faire contre-poids à l'inflation. A l'heure actuelle, aux yeux de bien des gens, les parlementaires ne sont pas au courant de la réalité; ils vivent dans une tour d'ivoire et sont insensibles aux afflictions et aux tensions qui assaillent le citoyen moyen. Je demande aux députés dans quelle mesure l'adoption de ce bill leur fera perdre cette déplorable attitude.

[M. Douglas.]

• (4.00 p.m.)

Il nous faut aussi, selon moi, examiner cette mesure en tenant compte du nombre considérable de Canadiens qui vivent dans la pauvreté. Il y a environ un siècle, Benjamin Disraeli a écrit un ouvrage intitulé «The Other England» où il est question des deux nations, celle des gens aisés et celle des pauvres. C'est ainsi, monsieur l'Orateur, qu'il existe deux Canadas. Il y en a un que nous sommes souvent portés à oublier. Le Conseil économique du Canada, le Conseil canadien du bien-être et d'autres organismes ont révélé que 20 à 30 p. 100 des Canadiens vivaient en deçà du seuil de la pauvreté, c'est-à-dire que quatre à six millions d'entre eux ne jouissent même pas d'un niveau de vie acceptable. Le Conseil canadien du bien-être a indiqué que de ce nombre, environ un million et demi de pauvres sont des familles sans membre employable au sans père, pour cause de décès, d'abandon ou de divorce; qu'il existe un autre demi-million de familles dont le chef est sans emploi; que deux à quatre millions de chefs de famille ont un emploi qui leur rapporte moins que le nécessaire pour assurer la subsistance de leur famille ou même satisfaire à leurs besoins personnels. Quand on ajoute à cela les vieux, les anciens combattants, les retraités—envers lesquels nous avons fait preuve, à mon avis, de la pire des pingreries—et les producteurs primaires comme les petits exploitants et les pêcheurs, surtout ceux de l'Atlantique, on se rend compte que près d'un tiers des Canadiens vivent dans la misère et les privations.

Cela ne signifie pas, monsieur l'Orateur, que je croie que les indemnités parlementaires devraient être calculées d'après les revenus des plus défavorisés, mais tant que nous ne faisons rien pour leur venir en aide, de quoi aurions-nous l'air si nous pensions à nous sans nous soucier du sort de ces gens-là? Qu'a donc fait le gouvernement? Le prétendu programme d'action sociale du gouvernement et le Livre blanc sur la sécurité de revenu se fondent sur le principe d'une meilleure répartition de la misère entre les miséreux; on va voler les moins miséreux pour voler—si peu—à l'aide des très miséreux. Le gouvernement n'a jamais reconnu la nécessité de redistribuer les revenus pour stimuler la demande économique réelle. Nous donnons des centaines de millions de grosses sociétés au lieu de donner plus de pouvoir d'achat aux acheteurs éventuels. Il vaut la peine de relever que le Congrès du Travail du Canada a exhorté le gouvernement à instituer un revenu annuel garanti. Le dernier rapport du Conseil canadien du bien-être indique qu'un revenu annuel garanti est non seulement souhaitable, mais économiquement possible et rentable. Je suis convaincu, monsieur l'Orateur, qu'il nous faudra un jour établir le revenu annuel garanti, si ce n'est pour des raisons humanitaires, tout au moins pour des raisons économiques, car l'automation réduit régulièrement les occasions d'emploi.

Selon le président du Conseil économique du Canada, M. Arthur Smith, même si nous pouvions accroître notre taux d'expansion jusqu'à 6.75 p. 100 en dollars constants, il faudrait trois ans pour réduire le chômage à 4 p. 100, et je crois qu'aucun député n'est disposé à considérer 4 p. 100 comme un taux raisonnable de chômage. La raison en est la suivante, monsieur l'Orateur: le recouvrement éco-